



Reprise des expulsions : refusons l'inacceptable !

Le 1er avril prochain, c'est la fin de la trêve hivernale, elle va jeter à la rue des milliers de familles angoissées, sans solution de relogements.

Face à la reprise de cette pratique honteuse et moyenâgeuse, INDECOSA -CGT 44 appelle les associations, des syndicats, des partis politiques, les citoyens à participer et à se joindre aux actions de refus des expulsions.

Le pouvoir d'achat se dégrade en raison : du chômage, de la précarité, du manque de revalorisation des salaires, des retraites et des aides sociales. Toujours plus de ménages « se saignent » pour faire face à la flambée des : loyers, charges, et factures de l'énergie (électricité, gaz, eau).

Le nombre d'impayés de loyers explose, tout comme les expulsions qui atteignent un niveau historique. Selon diverses sources médiatiques, en Loire Atlantique, 1648 locataires du privé et de logements sociaux ont été assignés au tribunal, en vue de la résiliation de leur bail locatif, soit 0,8 % des locataires qui étaient 267.063 en 2012. Plus de la moitié de ces assignations (54% en 2014, contre 48% en 2010) s'achèvent par un commandement de quitter les lieux, et un sixième environ (17% en 2010, 15% en 2014) par un concours à la force publique. En chiffres, les cas de réquisition à la force publique ne cessent d'augmenter (+33% de 2010 à 2014), tout comme les commandements de quitter les lieux (+47% sur la période) quand aux assignations (+26% en quatre ans).

Le nombre d'expulsions national exécuté manu militari a augmenté d'environ 79% au cours de la dernière décennie.

Ces chiffres reflètent la politique répressive des gouvernements successifs !

D'un côté les gouvernements accélèrent les procédures d'expulsion chaque année, en dépit du coût humain, social, économique et en total mépris de :

- Art. 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, du Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturel et des autres textes internationaux relatifs à l'habitat,
- Art. 8 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme de 1950,
- Art.30 et 31 de la Charte Européenne Révisée, Art 13 et 136 du Traité d'Amsterdam Art. 34.3 de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux, 2000

Pour la France :

- Loi n° 82-256 du 22 juin 1982 relatives aux droits des locataires et Bailleurs
- Loi n° 89-642 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Loi n° 98-657 du 28 juillet d'orientation relative à la lutte contre les exclusions
- Loi n° 2007-290-art. 1er instituant le Droit au Logement Opposable ...

- Des décisions du Conseil Constitutionnel n°94-359DC du 19 janvier 1995

- Des pourvois et rendus par la Cour de Cassation ...

De l'autre côté, il accentue son désengagement financier tant pour la construction d'HLM, que pour les aides à la personne. Tandis que la production de logements véritablement sociaux reste à un niveau très faible, Ce gouvernement force les bailleurs sociaux à vendre leurs patrimoines.

Les orientations politiques et idéologiques du pouvoir en place sont claires : **un soutien sans faille au secteur privé pour lequel il dépense dix fois plus que pour le secteur social !**

Il abandonne ainsi toutes ses responsabilités de dimension sociale, notamment dans le logement HLM et pour lequel il y a urgence à revenir à l'esprit fondateur.

Pour INDECOSA-CGT 44 c'est inacceptable. Elle appelle à des initiatives contre les expulsions à compter du 30 mars prochain, avec notamment : des distributions de tracts, un rassemblement devant la préfecture, demandes de rencontres avec le Préfet, les parlementaires, des présidents du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des Métropoles, des communautés d'agglomérations et de communes, des Maires, auprès de l'USH (Union sociale pour l'Habitat), des bailleurs sociaux, organisations de bailleurs privés ...

Le temps fort de ces actions semaine aura lieu le :

Jeudi 30 mars prochain

Par une rencontre à 16 h au Conseil général de L.A.

Une rencontre avec le Préfet de Loire Atlantique à 17h30.

Un rassemblement devant la Préfecture à Nantes dès 17h.

INDECOSA-CGT 44 appelle ses adhérents, ses militants, les usagers du logement et plus largement les citoyens à participer activement aux manifestations prévues pour résister à la machine à expulser, à exclure et s'opposer à la politique désastreuse des gouvernements successifs sur la gestion du logement.

Dans ce contexte, elle exige :

- Un moratoire sur les expulsions locatives ;
- L'obligation d'un relogement à toutes personnes avant expulsion pour retard de loyers avec application immédiate de la loi de réquisition
- La baisse et la régulation des loyers dans le parc privé et social, des charges et de l'énergie, avec une charge logement ne dépassant pas 20% des revenus des ménages ;
- La remise en ordre des loyers HLM avec un soutien financier de l'État aux bailleurs sociaux pour réaliser des constructions satisfaisant la demande;
- La revalorisation des aides au logement (APL, AL ...) ;
- La taxation de la spéculation immobilière et foncière, pour rendre le logement accessible;
- Des financements pour produire massivement des logements sociaux (PLUS, PLAI) avec mise aux normes de qualité environnementales et énergétiques, le maintien de la ressource du livret A et la suppression de toutes les mesures de défiscalisation dans l'immobilier;
- L'abrogation de toutes les mesures de marchandisation du logement social (CUS, ventes, démolition, privatisation des bailleurs sociaux...) et de toutes celles qui précarisent les habitant-e-s à l'exemple de :(loi Boutin, loi LOPPSI2, loi de finances 2017 ...)